

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**LACS et GORGES du VERDON**

**83 630 AUPS**

**DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°36-05-2020**

**- Réunion du 14 mai 2020 -**

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON A L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES GORGES DE CHATEAUDOUBLE.**

L'an deux mille vingt, le 14 mai à 15 heures 00 minutes les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, dûment convoqués le 07 mai 2020 se sont réunis, dans les locaux du Centre Culturel Anatole Lambert à Aups, sous la Présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Président.

**DATE DE CONVOCATION : 7 mai 2020**

**NOMBRE DE REPRESENTANTS : 34**

**EN EXERCICE : 34**

**PRESENTS : 15**

**VOTANTS : 22**

**PRESENTS** : Rolland BALBIS ; Antoine FAURE ; Cécile POCKET ; Patrick VINCENTELLI ; Anne HOUY ; Raymonde CARLETTI ; Bernard CLAP ; Philippe DELOT ; Marlène ROUX ; Jean BACCI ; Jean-Marie GARRON ; Pierre CONSTANS ; Patrick GENDRY ; Vincent VAGH ; Emile CALCHITI.

**ABSENTS** : Charles-Antoine MORDELET ; Armand ROUVIER ; Daniel ROUVIER ; Denise GUIGUES ; Francis BARRIERE ; Alain FILIPPI ; Renée JEANNERET ; Stéphane POISSON ; Pierre JUGY ; Olivier REVELLI ; Philippe MURAT-DAVID ; Lydie CLIQUET.

**REPRESENTES** : Rolland VIRY par Antoine FAURE ; Bernard PANTEL par Antoine FAURE ; Marie-Françoise BONNAVENTURE par Patrick VINCENTELLI ; Sylvie ROLLAND par Anne HOUY ; Fabienne PRUD'HOMME par Anne HOUY ; Rose-Marie ESCARRAT par Rolland BALBIS ; Ernest MICHEL par Raymonde CARLETTI.

A été élu secrétaire de séance : M. Patrick GENDRY.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement

délibérer.

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon dans leur dernière version approuvée par Arrêté Préfectoral n°44/2019-BCLI en date du 22 octobre 2019,

**Considérant** les conclusions du comité de pilotage de la route des gorges de Châteaudouble en date du 2 décembre 2019,

**M. Le Président** expose au Conseil que trois comités de pilotage ont été organisés en 2019, sous la présidence de M. Le Sous-Préfet de Draguignan, afin de permettre d'avancer sur le dossier de la route des gorges de Châteaudouble qui se trouve être en difficulté depuis de nombreuses années ;

**M. Le Président** ajoute que le dernier comité du pilotage, en date du 2 décembre 2019, a permis aux parties prenantes de s'accorder sur les modalités de participation ; M. Le Sous-Préfet ayant ainsi acté l'accord trouvé entre l'Etat, le Département et les EPCI concernés - DPVA et CCLGV ;

**M. Le Président** précise que le coût prévisionnel de l'étude préalable nécessaire à cet aménagement a été évalué à 400 000 € ;

**M. Le Président** ajoute que la participation de la CCLGV à cette étude n'emporte pas participation aux travaux ultérieurs qui sont de la prérogative du Département ;

**Le plan de financement prévisionnel de cette étude est établi comme suit :**

DEPENSES	Montant HT	Taux	RECETTES	Montant HT	Taux
Etude d'aménagement	400 000	100%	Département	200 000	50%
			Etat	100 000	25%
			EPCI	100 000	25%
			<i>Dont DPVA</i>	90 000	22.5%

			<i>Dont CCLGV</i>	10 000	2.5%
<b>TOTAL HT</b>	<b>400 000</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>400 000</b>	<b>100%</b>

M. Le Président appelle le Conseil à se prononcer sur la participation de la CCLGV à l'étude.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité décide :*

- **D'APPROUVER** la participation de la CCLGV à l'étude d'aménagement de la route des gorges de Châteaudouble pour un montant prévisionnel de 10 000 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette participation et au suivi de cette étude.

POUR EXTRAIT CONFORME A AUPS

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,  
Rolland BALBIS

